



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 26 MAI 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**CIGALES HAUTS-DE-FRANCE - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES
DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
2026**

(N°2026-174)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la loi n°2014-856 du 31/07/2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire et notamment son article 15 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-243 du Conseil départemental en date du 23/06/2025 « Le Pas-de-

Calais, un Département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire » ;
Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Budget citoyen année 2018 » ;

Vu la délibération du Conseil régional des Hauts-de-France du 30/03/2017 « Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation des Hauts-de-France (SRDEII) » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 04/05/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à l'association « Cigales des Hauts-de-France », une participation départementale d'un montant de 9 900,00 € au titre de l'action « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire 2026 », selon les modalités décrites au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « Cigales des Hauts-de-France », la convention au titre du partenariat 2026, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-650A01	6568//9365	Mission ESS	100 000,00	9 900,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 mai 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

BILAN DES ACTIVITÉS 2025

Département du Pas-de-Calais

Rencontre avec des porteurs de projet lors du Cigales Cherchent Fourmis à Saint-Omer - le 17 mai 2025



INTRODUCTION

L'année 2025 marque une étape de concrétisation des travaux engagés depuis 2022 autour de la gouvernance partagée. Le développement de nouvelles CIGALES ainsi que le renouvellement des groupes existants demeurent une priorité pour le mouvement en Hauts-de-France. Afin de répondre à ces enjeux, l'Association des CIGALES Hauts-de-France a fait le choix de renforcer, tant dans ses outils que dans ses actions, une posture d'implication active des usagers.

La démarche d'implication des usagers, menée avec l'appui de l'APES (Acteurs Pour une Économie Solidaire) vise à associer pleinement les adhérents, cigalier·es et entreprises aux réflexions, aux décisions et à la mise en œuvre des actions portées par l'Association Régionale. Elle repose sur la conviction que la richesse du mouvement s'ancre dans l'expérience, les initiatives et les besoins exprimés par celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

La particularité de cette démarche réside dans le rapprochement renforcé entre l'Association et les entreprises du réseau. En effet, afin de rendre plus efficace la stratégie de développement et le recrutement de nouveaux bénévoles, nous souhaitons consolider la place des entreprises au sein de nos actions.

L'année a également été marquée par une absence prolongée du chargé de développement en charge du territoire du Pas-de-Calais, suivie de son départ. Cette situation a entraîné un changement au sein de l'équipe salariée, avec l'arrivée d'une nouvelle chargée de développement en octobre 2025.

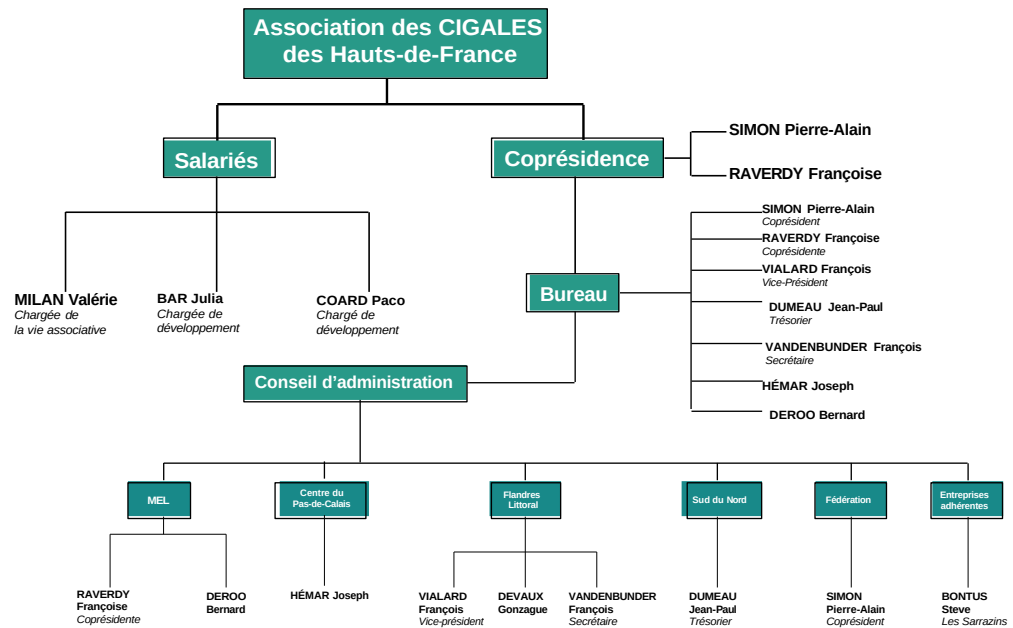
À la fin de l'année 2025, l'Association des CIGALES des Hauts-de-France recensait 24 clubs d'investisseurs (28 clubs actifs dans l'année) et 41 clubs de gestion (45 clubs de gestion dans l'année). Le mouvement des CIGALES à l'échelle régionale comptait, en cette fin d'année 2025, **539 cigalier·es**, dont **287 investisseurs estimés** (CIGALES actives). Le nombre de cigalier·es au sein des clubs est resté stable tout au long de 2025, avec une moyenne de **12 cigalier·es par club**.

Depuis 2018, un partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et l'Association Régionale des CIGALES a été mis en place afin de perpétuer et consolider l'ESS, l'emploi et la création de liens sur ce territoire.

Dans ce cadre, en 2025, l'action des CIGALES s'est concrétisée au travers de trois axes :

- **Axe 1** : S'appuyer sur les actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du Budget citoyen 62 pour encourager de nouvelles dynamiques citoyennes locales.
- **Axe 2** : Développer et renforcer le maillage territorial des CIGALES par la mobilisation citoyenne au service des initiatives de «demain».
- **Axe 3** : Organiser et appuyer les rencontres favorisant les coopérations entre les porteurs d'initiatives, les cigalier·es et les partenaires de la Finance Solidaire.

ORGANIGRAMME CIGALES HAUTS-DE-FRANCE



AXE 1 – S’APPUYER SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES DANS LE CADRE DU BUDGET CITOYEN POUR ENCOURAGER DE NOUVELLES DYNAMIQUES CITOYENNES LOCALES.

1.1 Participation aux temps forts du Département du Pas-de-Calais

Au cours de l’année 2025, l’Association Régionale s’est inscrite dans les dynamiques portées par le Département du Pas-de-Calais, notamment dans le cadre du Budget citoyen en participant à plusieurs actions et événements.

Dans un premier temps, l’Association a participé au **Comptoir à initiatives du Budget citoyen**, organisé à **Bully-les-Mines le 5 mars 2025**. Cette participation a permis à l’Association de rencontrer des porteurs de projet locaux et de contribuer aux échanges autour des initiatives citoyennes soutenues par le Département.

Par la suite, l’Association a pris part au **Conseil Départemental de l’Économie Sociale et Solidaire**, organisé à **Arras le 27 novembre 2025**. Dans la continuité de cette dynamique, et à la suite du CDESS, l’Association a également participé au **Comptoir des coopérations**, lancé le **10 décembre 2025**. Cette participation s’inscrit dans une volonté de renforcer les liens entre les acteurs de l’ESS du territoire. L’Association s’engage à poursuivre sa présence lors des prochains Comptoirs annoncés en 2026, avec pour objectif d’approfondir les coopérations existantes, d’en développer de nouvelles et de consolider un réseau partenarial.

1.2 Le Budget citoyen : source de nouvelles dynamiques citoyennes et de partenariats

L'année 2025 a été marquée par le développement de nouvelles dynamiques citoyennes et partenariales sur le territoire du Pas-de-Calais, dans le cadre du Budget citoyen.

La première rencontre a eu lieu lors du **Comptoir à initiatives du Budget citoyen**, organisé le **5 mars 2025 à Bully-les-Mines**, au cours duquel l'Association a rencontré **Activ'Cités**. Cette rencontre a constitué le point de départ d'une dynamique de coopération.

Une **première rencontre de travail** avec l'ancien chargé de développement s'est tenue le **13 mars 2025 à Grenay**, dans les locaux d'Activ'Cités. Cette rencontre a permis de poser les premières bases.

La dynamique s'est poursuivie au cours de l'année à travers plusieurs échanges et rencontres, notamment lors d'**afterworks organisés par Activ'Cités**, dont celui du **12 juin 2025**, auquel a participé un bénévole.

À l'automne 2025, cette dynamique de partenariat a été reprise et renforcée par la nouvelle chargée de développement lors d'une **rencontre organisée le 5 novembre 2025 avec Activ'Cités**. Cet échange a permis d'élargir la coopération existante et d'ouvrir la réflexion à de **nouveaux partenariats sur le territoire de la CALL**. L'ensemble de ces rencontres a permis de nouvelles pistes d'actions de développement et d'élargir sur le territoire de la CALL le réseau de partenaires de l'Association.

1.3 Proposer des ateliers «Pour aller plus loin» pour sensibiliser les porteurs de projet aux outils de financement et d'accompagnement des CIGALES

Afin de faciliter l'accueil des porteurs d'initiatives et réaliser un premier filtre des projets (selon leur degré de maturité), l'Association Régionale a organisé **2 ateliers «Pour aller plus loin»** (cf **Annexe 1**). Il s'agit d'ateliers qui ont pour objectif d'expliquer le fonctionnement du réseau des CIGALES et les modalités d'intervention des clubs (selon les formes juridiques).

Ces ateliers viennent compléter le dispositif du Budget Citoyen. En effet, en plus de rappeler les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, ils permettent de présenter un outil conduisant à l'hybridation des ressources.

Pour rendre visible ces ateliers, l'Association s'est appuyée sur plusieurs **canaux de diffusion** :

- La mission ESS du Département 62 via ses bases de données ;
- Ses réseaux sociaux : réalisation de flyers publiés sur Facebook et LinkedIn ;
- Des invitations envoyées à ses partenaires par voie électronique (Pas-de-Calais Actif, les BGE territoriales) ;
- Les Cigales Infos bimestriels (newsletters).
- Des articles sur les sites internet/rebique actualités.



Ces ateliers ont été réalisés en visioconférence le **17 septembre** et le **22 octobre 2025**. Au total, **9 porteurs** d'initiatives ont été accueillis par deux duos salarié-bénévole. Dans le cadre de l'organisation de ces ateliers **«Pour aller plus loin»** sur les **9 participants** à l'atelier, **5 se sont inscrits au « Cigales Cherchent Fourmis»** du 15 novembre 2025.

Axe 1 de la convention	Nb jours de salariat	Nb d'heures de bénévolat
Prévisionnel annuel	12	130 heures
Bilan 2025	4	195
Coût	1 460,00 €	3 900,00 €

Sur la base de 365€ la journée salarié et 20€ de l'heure pour le bénévolat.

AXE 2 – DÉVELOPPER ET RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL DES CIGALES PAR LA MOBILISATION CITOYENNE AU SERVICE DES INITIATIVES DE «DEMAIN».

2.1 Accompagnement des clubs existants

Au 31 décembre 2025, le réseau régional comptait **7 clubs d'investisseurs pour 80 cigaliers** et **8 clubs de gestion pour 106 cigaliers**, dans le département du Pas-de-Calais.

Club Cigales Solartois Ter :

L'enjeu principal de l'année 2025 était la mise en route et la consolidation du nouveau club **Cigales Solartois ter** créé en décembre 2024.

En effet, les 12 membres fondateurs ont fait des appels à mobilisation, qui ont rencontré un vif succès et, en cette fin 2025, 10 cigaliers potentiels ont manifesté leur envie de faire partie de la CIGALES.

Le club ayant atteint le nombre maximum de 20 cigaliers, la création d'un **second club sur Arras ou ses environs** est désormais envisagée pour l'année 2026 afin de permettre l'accueil et le recrutement de futurs investisseur.ses. Cette orientation a notamment été évoquée lors de la dernière réunion de club, fin décembre 2025, comme une solution adaptée à la demande.

Dès mars 2025, le club a réalisé son **premier investissement**, à hauteur de **3 000 €**, en faveur de l'entreprise **Down'UP**, plus spécifiquement son investissement pour le Perchoir, marquant ainsi un démarrage rapide et concret de son activité d'investissement.

CIGALES Ch'ti karité :

Créé le 4 décembre 2024, l'année 2025 a été marquée par un accompagnement visant sa consolidation, tant dans son fonctionnement interne que dans le soutien du projet dédié *Madjika*. Dans ce cadre, une rencontre a été organisée le **11 mars 2025** entre un salarié de l'Association Régionale, le trésorier du club et son gérant, afin de réaliser un point d'étape sur le démarrage et son lancement.

Réunion Inter-Gérants :

Une RIG s'est tenue le **1er décembre 2025**, dans l'objectif de favoriser le partage d'expériences entre les clubs et de réaliser un retour collectif à la suite du Cigales Cherchent Fourmis (CCF) **du 15 novembre 2025**. Plusieurs points majeurs ont été abordés à l'ordre du jour :

- le bilan et retours du CCF,
- une réflexion collective sur le manque de porteurs de projet dans certains clubs et territoires,
- Travail et réflexion sur l'organisation d'un nouveau format de Rencontre Inter-Clubs (RIC)

Une volonté partagée s'est dégagée pour la prochaine rencontre interclubs, avec l'idée d'expérimenter un **nouveau format**, incluant l'intervention de partenaires, afin de mutualiser les forces et de mieux répondre au constat de rareté des porteurs de projets. Il a également été proposé d'ouvrir ces temps d'échange à de **futurs cigaliers**, dans la perspective de fins de clubs prévues en 2026 et d'objectifs de recréation de clubs.

2.2 Être acteurs et partie prenante des actions de développement économique, social et solidaire proposé par les structures du Pas-de-Calais

Cette année encore les bénévoles et salariés de l'Association ont participé à plusieurs actions et acteurs auprès de structures du Pas-de-Calais. Liste non exhaustive :

- **10/01/2025** : Comité de partenaires de la Chartreuse de Neuville à Étaples
- **13/01/2025** : Collectif ESS à Arras
- **14/01/2025** : Collectif ESS à Carvin
- **18/02/2025** : Réunion de préparation du Mois de l'ESS à Arras
- **01/04/2025** : Journée Tremplin ESS à Arras
- **03/04/2025** : CDESS – Pratiques environnementales dans l'ESS à Arras
- **09/04/2025** : Assemblée générale de la Couveuse à Boulogne-sur-Mer
- **13/04/2025** : Création de l'association La Bouquinerie à Arras
- **06/05/2025** : Comité de labellisation pour le Budget Citoyen à Arras
- **20/05/2025** : Jury Couveuse (visio)
- **23/05/2025** : 20 ans des Fermiers de l'Artois à Gavrelle
- **05/06/2025** : Assemblée générale au Toit Commun à Lens
- **10/06/2025** : Réunion Communauté de projets ESS / Toit Commun à Lens
- **11/09/2025** : Lancement du Mois de l'ESS à Lens
- **12/09/2025** : 30 ans de Pas-de-Calais Actif à Olhain
- **15/09/2025** : Réunion de préparation du Mois de l'ESS à Carvin
- **29/09/2025** : Collectif ESS à Arras
- **16/10/2025** : Forum de l'initiative au projet à Guînes
- **21/11/2025** : Conférence ESS CUA
- **27/11/2025** : Forum ESS PIAC à Carvin
- **09/12/2025** : Forum Restart à Calais

2.3 Les actions de développement territorial de l'Association Régionale

Les pistes de développement territorial présentées ci-dessous s'inscrivent dans la continuité des dynamiques engagées à la suite de l'**événement régional du 13 novembre 2024** lors du mois de l'ESS organisé à la PIAC de Carvin. Ces pistes ont été amorcées et suivies au cours de l'année 2025 par l'ancien chargé de développement, puis reprises par la nouvelle chargée de développement à partir d'octobre 2025.

A la suite de l'événement régional du 13 novembre 2024, un **temps de sensibilisation** s'est tenu le **27 mars 2025** dans les locaux de la PIAC lors d'un apéro CIGALES.

La nouvelle chargée de développement a repris contact avec la chargée de mission ESS (Sarah Dupont) de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Dans le cadre du Mois de l'ESS, l'Association Régionale a ensuite participé à un événement organisé par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) le **27 novembre 2025**, dans les locaux de la **PIAC**. Cette présence a permis de reprendre et d'approfondir le partenariat avec la CAHC et les acteurs de l'ESS du territoire, dans l'objectif de favoriser la création de clubs.

À la suite de ces événements, la **CAHC** a exprimé sa volonté de **collaborer avec l'Association** afin de favoriser l'émergence d'un club sur le territoire, en cohérence avec leurs démarches respectives. Toujours dans la continuité de l'événement du 27 novembre 2025, la nouvelle chargée de développement a été mise en relation avec le **PTCE Hénin-Carvin**, afin de participer à un **groupe de travail** dédié. Cette participation vise à travailler conjointement sur la dynamique de création de clubs, en lien avec les actions menées par le PTCE auprès des porteurs de projet.

Par ailleurs, l'Association a également participé à un **comité technique d'animation locale CAHC / CALL**, animé par la **Maison de l'Emploi et de l'Insertion**, le **16 décembre 2025 à Grenay**. Ce temps d'échanges a permis de sensibiliser plusieurs structures notamment l'IAE et France Travail, du territoire aux actions menées par les CIGALES.

Au-delà des pistes de développement engagées, l'enjeu principal de ces collaborations et coopérations est de **faciliter le parcours des porteurs de projet notamment sur le territoire de la CAHC** en renforçant les liens entre les acteurs du territoire et en favorisant l'émergence de nouvelles dynamiques locales, notamment autour de la création de clubs. Ces actions constituent une base de travail pour les développements à venir en **2026**.

2.4 Renforcer les partenariats pour mieux identifier les porteurs de projet

L'année 2025 a été marquée par un **constat partagé par les bénévoles** : des difficultés à identifier et à mobiliser des porteurs de projet sur certains territoires du département du Pas-de-Calais.

Face à ce constat, l'Association a engagé une **reprise de la stratégie régionale de développement**, laissée en suspens à la suite du départ du chargé de développement. Cette démarche vise à **redynamiser les partenariats existants et à en initier de nouveaux**, afin de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les bénévoles dans l'identification de porteurs de projet.

Dans ce cadre, plusieurs **rencontres partenariales** ont été organisées au cours de l'année 2025 par les bénévoles et l'ancien salarié :

- **28 mars 2025** : rencontre entre le salarié et **Incub'Artois**, à **Arras**
- **5 mai 2025** : rencontre entre des bénévoles et la **BGE Montreuillois**, à **Étaples**
- **25 juin 2025** : rencontre entre des bénévoles et la **BGE**, à **Saint-Omer**
- **8 septembre 2025** : rencontre entre des bénévoles et **France Travail**, à **Saint-Omer**

En réponse à ces difficultés, plusieurs pistes de travail ont été identifiées pour l'année **2026**. L'Association souhaiterait notamment organiser des **réunions interclubs dans un nouveau format**, en collaboration avec la **Chartreuse de Neuville** et un **incubateur**, afin de mutualiser les expériences, partager les difficultés rencontrées et identifier collectivement des solutions.

Axes 2 de la convention	Nb jours de salariat	Nb d'heures de bénévolat
Prévisionnel annuel	12	270 heures
Bilan 2025	10	130
Coût	3 650,00 €	2 600,00 €

Sur la base de 365€ la journée salarié et 20€ de l'heure pour le bénévolat.

AXE 3 – ORGANISER ET APPUYER LES RENCONTRES FAVORISANT LES COOPÉRATIONS ENTRE LES PORTEURS D’INITIATIVES, LES CIGALIER·ES ET LES PARTENAIRES DE LA FINANCE SOLIDAIRE.

3.1 Les investissements et accompagnements dans le Pas-de-Calais en 2025

Au cours de l’année 2025, l’Association Régionale a accueilli **69** porteurs de projet. Parmi ces projets, **20** ont fait l’objet d’une étude approfondie des clubs.

Au 31 décembre 2025, l’**Association Régionale** comptait 129 entreprises en portefeuille. Parmi elles, 24 d’entre elles ont été financées dans l’année, ce qui correspond à **28 investissements** pour un montant total de **64 150 €** au cours de l’exercice. **Dans le Pas-de-Calais, 12 100 € de financement ont été mobilisés pour 6 projets** (cf Annexe 2). **5 des 7 clubs en activité en 2025** ont participé au financement de projets de leurs territoires.

Au-delà du financement de projets, chaque club propose un parrainage aux entreprises financées, avec un ou deux parrains/marraines par club. L’Association Régionale, via les ateliers formations, donne une multitude d’informations utiles aux parrains/marraines des clubs et aux entrepreneurs (exemples : Le parrainage CIGALES, outils et échanges, les coopératives, les statuts juridiques, problèmes de trésorerie...).

3.2 La reconduction des 2 « Cigales Cherchent Fourmis »

L’Association oriente également les porteurs d’initiatives qui s’adressent à elle vers ses événements régionaux qui ont lieu **2 fois par an** : les « **Cigales Cherchent Fourmis** ». À ces occasions, tous les porteurs d’initiatives du Département sont invités à rencontrer les clubs locaux quel que soit leur degré de maturité. De plus, il s’agit d’un moment privilégié dans lequel les cigaliers peuvent orienter les acteurs qui se présentent à eux vers leurs partenaires du territoire.

En **2025**, les CCF se sont déroulés les 17 mai et 15 novembre. Le premier CCF s’est tenu dans **6 villes dont 4 dans le département** dont **Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer**. Au total, sur les 4 villes **5 porteurs** de projets ont été reçus et **21 cigaliers** présents. Suite au CCF de Saint-Omer, **un projet a donné lieu à un soutien de club**.

Le second s’est tenu dans **5 villes dont 2 villes** du Pas-de-Calais, **Calais et Saint-Pol-sur-Ternoise**. Avec au total sur les 2 villes, **4 porteurs** de projet reçus et **11 cigaliers** présents.



CCF à Boulogne-sur-mer le 17 mai 2025



CCF à Saint-Pol-sur-Ternoise le 15 novembre 2025

3.4 Le Pôle de la Finance Solidaire en 2024

La volonté de coopérer a été renouvelée au travers de 2 réunions inter-structures qui ont eu lieu en 2025, les 25 février et 26 septembre.

Au 31 décembre 2025, le Pôle de la Finance Solidaire a financé 5 projets en commun pour un montant total de **322 500** euros. Parmi le total les clubs CIGALES ont participé à hauteur de **27 500 €** des clubs.

Axes 3 de la convention	Nb jours de salariat	Nb d'heures de bénévolat
Prévisionnel annuel	6	200 heures
Bilan 2025	4	120
Coût	1 460,00 €	2 400,00 €

Sur la base de 365€ la journée salarié et 20€ de l'heure pour le bénévolat.

CONCLUSION : LE BILAN FINANCIER DE L'ACTION 2025

BILAN FINANCIER DE L'ACTION 2025 (en €)			
CHARGES		PRODUITS	
Prestations salariat	6 570,00 €	Département 62	9 900,00 €
Frais de déplacement	1 485,72 €	Auto-financement	-1 794,03 €
Mission - réception	50,25 €		
TOTAL	8 105,97 €	TOTAL	8 105,97 €
Valorisation du bénévolat	8 900,00 €	Valorisation du bénévolat	8 900,00 €

ANNEXES

Annexe 1 – Les ateliers organisés dans le Pas-de-Calais en 2025

Les ateliers organisés en 2025 dans le Pas-de-Calais

Pour Aller Plus Loin	porteur.ses	Présence bénévoles	Présence salariés	TOTAL Présence
Visio 17/09/2025	6	1	1	8
Visio 22/10/2025	3	1	2	6
CCF	porteur.ses	bénévoles	salariés	TOTAL
17/05/25	5	21	0	26
15/11/25	4	11	0	15
TOTAL	18	34	3	55

Annexe 2 – Les investissements 2025 dans le Pas-de-Calais

Nbre	Territoire	Dpt	Entreprise	Nom porteur	Activité	Statut	Lieu	Création Dpt Reprise	Nbre emplois concernés	Montant en capital, titres participatifs et apport avec droit de reprise	Montant en Compte Courant	Clubs	Nb d'investissement	Nb de club ayant investi ds l'année
1	C	62	Association Down Up	Emmanuel LALOUX	Tiers-lieu	ASSOCIATION	Arras	D	1	3 000 €		Cigales Solarlois Ter	1	1
1	C	62	Madjkarité	Yabkijadji RASSEMBAYE		EI	Lens	D	1		1 200 €	Chti karité	1	1
1	FL	62	Léa THILLIEZ	Léa Thilliez	Épicerie Solidaire	ASSOCIATION	Fressin	D	1	2 000 €		Cigales de la Canche	1	1
1	FL	62	Fleurs de vie	Aurore de SAINTE MARESVILLE	Biodynamie et permaculture	EI	Saint-Omer	C	1		1 700 €	Cigales de Saint-Omer	1	1
1	FL	62	LA PALETTE	Claire WAREMBOURG	Tiers lieu culturel	ASSOCIATION	LONGVILLIERS	D	1	3 000 €		Cigales du Boulonnais	1	1
1	FL	62	ENERGIE CITOYENNE	Michel CARRE	Energie renouvelable	SCIC SA	62310	D	1	1 200 €		Cigales de la Canche	1	1
6	Centre du Pas-de-Calais / RÉALISÉ et EN COURS								6	9 200 €	2 900 €		6	6

CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ESS 2026

0 - INTRODUCTION

0.1. Département du Pas-de-calais & CIGALES : impliquer pour et avec le territoire.

À la suite des précédentes éditions du **Budget citoyen**, l'action est une nouvelle fois reconduite en 2026 par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais (CD 62). De nombreux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) implantés sur le territoire sont engagés dans cette démarche participative, dont le but est avant tout de promouvoir les initiatives citoyennes répondant aux besoins des territoires et qui impliquent :

- les habitant·es par le vote ;
- les citoyen.nes qui portent une idée ;
- les citoyen.nes et structures d'accompagnement qui appuient le Département dans cette démarche de mobilisation → c'est le cas de l'Association des **CIGALES** des Hauts-de-France.

Depuis plus de 36 ans, le mouvement des CIGALES accompagne concrètement les citoyens et citoyennes dans la création d'activités, d'entreprises et d'emplois sur leurs territoires. Ce réseau est appuyé par l'Association Régionale des CIGALES (HDF), qui accompagne à la fois les clubs d'investisseur·es et les porteur·es en les aiguillant pour qu'ils développent des initiatives.

Le Pas-de-Calais compte **7 clubs actifs** au 1^{er} janvier 2026, soit environ 75 citoyen·nes engagé·es dans la rencontre, l'étude, l'accompagnement et/ou la concrétisation des initiatives.

Le partenariat proposé par le réseau des CIGALES met en avant la finalité d'**être partie prenante des initiatives citoyennes et des différents territoires du Pas-de-Calais**. Le mouvement souhaite ainsi aider les intercommunalités à faire face aux enjeux liés à la préservation du lien social, à la transformation numérique, à la transition énergétique et aux mutations écologiques, à la conversion agricole et alimentaire, la revitalisation de quartiers, de communes ou de territoires.

Pour ce faire, le réseau propose à nouveau d'impliquer ses cigalier·es, citoyen·nes du Pas-de-Calais, dans la mise en œuvre des actions du **Budget citoyen 2026**.

Cet objectif des CIGALES rencontre la volonté du Conseil départemental de **mettre les citoyens et citoyennes au cœur de la construction de ses territoires**. En effet, le **Budget citoyen** permet de :

- guider, accompagner et appuyer des initiatives expérimentales en intégrant des pratiques de l'ESS et qui les prolongent via un axe prioritaire : l'innovation sociale, la coopération, etc.
- découvrir et faire découvrir des initiatives locales et responsables ;
- flécher, par le vote des citoyens, l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'ESS vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

Le Budget citoyen est ainsi un réel appui aux **initiatives citoyennes locales et expérimentales**.

0.2. Des actions à double-sens permettant d’impliquer les citoyens et les citoyennes du Pas-de-Calais au service des initiatives locales.

Dans le Pas-de-Calais, l’Association des CIGALES recense entre 30 et 40 porteur·ses d’initiatives potentiels chaque année. Un de ses enjeux est d’**agir en faveur d’un maillage des territoires** au travers des clubs qu’elle accompagne ou qu’elle initie.

En effet, la volonté du mouvement nationale des CIGALES énoncée dans sa charte est de :

- **contribuer à développer la citoyenneté active de ses membres ;**
- répondre, en priorité, à des **besoins locaux** mal ou non satisfaits, « **respectueux de l’humain dans son environnement** ».

Les cigaliers et cigalières sont des citoyen·nes habitant·es les mêmes lieux de vie que les porteur·ses de projet et sont à même de juger de la pertinence de l’intention proposée par ceux-ci.

Cette détection des idées, qui est essentielle pour qu’un club ait de façon régulière une activité, demande une disponibilité que l’Association Régionale met au service des clubs par un accueil, un recensement et une orientation des projets. De plus, l’Association, les cigalières et cigaliers accompagnent au jour le jour les porteurs de projets via des conseils et des cycle de formations.

Cette année encore, l’Association régionale des CIGALES souhaite poursuivre ses actions dans la logique suivie depuis 2018.

En 2026, le plan d’actions prévoit une action territoriale continue avec les parties prenantes du Budget citoyen alliant sensibilisation, coopération et mise à disposition de compétences du mouvement.

Dans cette optique, l’action de l’Association régionale des CIGALES dans le Pas-de-Calais s’articulera autour de 3 axes :

- **Axe 1 : S’appuyer sur les actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du Budget citoyen pour encourager de nouvelles dynamiques citoyennes locales ;**
- **Axe 2 : Développer et renforcer le maillage territorial des CIGALES par la mobilisation citoyenne au service des initiatives de « demain » ;**
- **Axe 3 : Organiser et appuyer les rencontres favorisant les coopérations entre les porteurs d’initiatives, les cigarlier·es et les partenaires de la Finance Solidaire.**

AXE 1 : S'APPUYER SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES DANS LE CADRE DU BUDGET CITOYEN POUR ENCOURAGER DE NOUVELLES DYNAMIQUES CITOYENNES LOCALES.

1.1. Associer aux cigalier·es et aux partenaires du Pas-de-Calais pour appuyer les actions départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire :

Il s'agit pour le permanent en charge du territoire du Pas-de-Calais de créer des synergies avec les cigaliers et cigalières :

- en les impliquant dans les différentes étapes du Budget citoyen. À ce titre, une rencontre en visioconférence permettant de revenir sur le calendrier des différentes actions proposées. De plus, un travail de co-construction (via la méthode du brainstorming et/ou du co-développement) sera envisagé afin de cartographier les rôles et missions de chacun·e ;
- en appuyant l'organisation et l'animation de réunions inter-clubs visant à favoriser le partage d'expériences et/ou les cofinancements ;
- En informant les cigalier.es, via ses newsletters bimestrielles et ses réseaux sociaux (pages Facebook et LinkedIn), de l'état d'avancement du Budget citoyen (phases) et ses temps forts organisés (CDESS, comptoirs à initiatives, etc.).

De plus il s'agira d'accroître le partage d'informations avec les partenaires du Budget citoyen (interconnaissance des permanents et gérant·es de clubs, partage des outils).

1.2. Participer aux actions du Département du Pas-de-Calais pour promouvoir les clubs CIGALES et identifier les initiatives susceptibles de mobiliser des citoyen·nes

Les échanges entre l'Association Régionale des CIGALES et les porteurs d'initiatives, lors des manifestations organisées par la Mission ESS, favorisent activement les coopérations territoriales. Ainsi, il s'agira de **participer** à un ou plusieurs temps dédiés à la rencontre des porteurs d'initiatives (en amont des dépôts de dossiers) afin de :

- comprendre leurs besoins et adapter en conséquence la stratégie départementale d'essaimage ;
- mettre en avant les clubs CIGALES dédiés ;
- (plus largement) mettre en avant la Finance Solidaire et la pluralité d'acteurs qui en émanent.

Ensuite, il s'agira de reprendre contact avec les projets susceptibles de participer à des dynamiques CIGALES dans le cadre de l'« Axe 2 ».

1.3. Proposer des ateliers « Pour aller plus loin » pour sensibiliser les porteurs de projets aux outils de financement et d'accompagnement des CIGALES

Dans le cadre de la programmation du Budget citoyen, des ateliers spécifiques appelés « **Pour aller plus loin** » seront renouvelés en 2026. Leur objectif est double :

- **Expliquer** le fonctionnement du réseau des CIGALES et les modalités d'intervention des clubs (selon les formes juridiques). Ces ateliers permettent également aux porteur.ses d'initiatives d'en savoir davantage sur les différentes sources de financements solidaires existants.

Pour ce faire, l'Association Régionale éditera une communication spécifique (flyer, invitation par mail) et transmettra les informations à la mission ESS pour qu'elle puisse inviter les personnes ayant déposé un dossier dans le cadre du Budget citoyen.

Objectif : 2 ou 3 ateliers animés par un binôme salarié-bénévole seront organisés en visioconférence au cours du second semestre 2026.

- **Cartographier** les besoins des porteurs d'initiatives, orienter directement vers les clubs ou vers les ateliers et temps forts que propose l'Association Régionale (Événements, Cigales cherchent Fourmis etc).
- **Proposer** d'accompagner une dynamique de mobilisation autour d'un projet, de rejoindre les dynamiques territoriales (événements, essaimage) portées par les CIGALES afin que porteurs de projets et futurs cigalier·es se rencontrent.

En outre, l'Association Régionale, via son équipe salariée, sera amenée à réaliser le premier accueil téléphonique ou par mail des porteur.ses d'initiatives. Dans ce cas, elle les orientera directement vers les clubs territorialement compétents en leur expliquant le fonctionnement de ceux-ci.

→ Soit 12 jours salariés et 130 heures de bénévolat

AXE 2 : DÉVELOPPER ET RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL DES CIGALES PAR LA MOBILISATION CITOYENNE AU SERVICE DES INITIATIVES DE « DEMAIN »

2.1. Être partie-prenante des actions de développement économique, social et solidaire et collectifs proposés par les structures du Pas-de-Calais

Avant toute action de sensibilisation des porteur·ses de projets et des entrepreneur·ses, l'Association s'appuie sur l'engagement des citoyens et citoyennes pour renforcer son réseau territorial. La création d'un club, née de la mobilisation citoyenne, découle généralement d'actions coordonnées menées en amont avec d'autres partenaires locaux. En effet, des partenariats solides facilitent les dynamiques de diffusion, de collaboration, de coopération et de mutualisation des ressources.

L'Association Régionale, à l'aide de ses bénévoles et de ses salariés, veillera à consolider et à développer ses partenariats :

- en poursuivant ses actions de sensibilisation des acteurs locaux grâce aux groupes locaux auxquels elle adhère ou participe. C'est le cas des programmes d'actions économiques, sociales, environnementales et solidaires portés par les collectivités : Communauté Urbaine d'Arras, Communautés d'Agglomération en Pays de Saint-Omer, Lens-Liévin, Béthune-Bruay et Hénin-Carvin ;
- en renouvelant sa participation aux réunions d'informations de ses partenaires, aux jurys de sélection et comités de suivis ;
- en étant proactive dans la constitution de liens nouveaux de nouvelles structures partenaires de la création d'entreprises et d'emplois, le réseau régional des Tiers lieux, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique, Amap, Universités, etc.

2.2. Mobiliser des citoyens et citoyennes à l'occasion d'évènements organisés par l'Association Régionale

Selon la charte nationale du mouvement CIGALES, « **la notion de proximité** » est fondamentale « **pour un développement local durable** ». En effet, les citoyens et citoyennes d'un territoire sont les plus à même de connaître les spécificités et besoins de leur espace de vie et ainsi, orienter les porteur·es vers les réseaux les plus adaptés tout en favorisant les coopérations.

L'Association renouvellera ses **visioconférences** mensuelles « Je choisis (vraiment) où va mon argent » en vue de sensibiliser de nouvelles personnes qui s'engageront dans le mouvement.

De plus, l'Association Régionale, à l'aide de son réseau (et en lien avec les nouveaux partenariats établis) organisera des actions de type « **Petit déjeuner** », « **Apéro Cigales** » et **Afterworks** pour animer les communautés locales de citoyennes qui souhaitent créer leur outil de finance solidaire sur leur territoire.

L'Association Régionale est attentive à l'origine géographique des porteur·ses d'initiatives pour lancer ce type d'actions. Les territoires prioritaires semblent être situés dans le bassin minier : Lens-Liévin, Béthune-Bruay, Hénin-Carvin, Pays de Saint-Omer.

→ **Soit 12 jours salariés et 270 heures de bénévolat**

AXE 3 : ORGANISER ET APPUYER LES RENCONTRES FAVORISANT LES COOPÉRATIONS ENTRE LES PORTEURS D'INITIATIVES, LES CIGALIER·ES ET LES PARTENAIRES DE LA FINANCE SOLIDAIRE

3.1. Renforcer les coopérations entre les acteurs, partenaires du Budget citoyen, et le Pôle (régional) de la Finance Solidaire

Une rencontre régulière des salariés permanent des 3 structures actuelles du Pôle de la Finance Solidaire des Hauts-de-France sera renouvelée en 2026. L'action vise d'abord à échanger et à améliorer les méthodes de travail respectives, dans un souci de complémentarité et d'efficacité.

3.2. Favoriser la rencontre des porteurs de projet du Pas-de-Calais et des clubs CIGALES : « Cigales cherchent Fourmis » et les rendez-vous collectifs personnalisés

Chaque année, l'Association Régionale organise 2 événements « Cigales Cherchent Fourmis » (CCF). Il s'agit de temps forts qui réunissent cigalier·es et porteur·es d'initiatives d'un territoire. Parmi les villes proposées, plusieurs d'entre-elles seront situées dans le Département du Pas-de-Calais.

Les porteur·es de projet auront l'opportunité de présenter leur initiative et d'avoir un retour sur cette présentation en vue d'un potentiel financement. Les initiatives auditionnées seront transmises via un espace partagé à tous les clubs du département afin de favoriser les cofinancements..

En 2026, un seul CCF sera organisé. Il s'agira d'une année de transition particulière. En effet, afin de mieux tenir compte des contraintes d'agenda et d'améliorer l'impact ainsi que la diffusion/communication autour du CCF, nous avons pris la décision de n'organiser qu'un seul événement.

Celui-ci se tiendra fin septembre, afin de faciliter la présence des porteurs de projets et de permettre un suivi plus efficace et structuré par la suite. L'objectif est de revenir, dès l'année suivante, à l'organisation de deux CCF, comme cela est habituellement le cas avec des changements dans la temporalité.

3.3. Suivre et mettre en avant les structures accompagnées par les CIGALES, les partenaires du Budget Citoyen et du Pôle de la Finance Solidaire

Chaque année, l'Association Régionale réalise le suivi administratif des structures financées dans le cadre des CIGALES. Ainsi, elle continuera à valoriser les entreprises du Pas-de-Calais par la mise à jour régulière de son site internet, l'animation de ses réseaux sociaux et la création de supports de communication comme le flyer des entreprises cigalées.

→ Soit 6 jours salariés et 200 heures de bénévolat

EN CONCLUSION

La demande de subvention et le plan d'actions relatif à celle-ci s'articulent autour de 3 axes essentiels dont le renouvellement des actions de sensibilisation et d'informations des porteurs d'initiatives (ateliers « Pour aller plus loin »), la consolidation des actions dédiées à la mobilisation citoyenne, de la veille à l'évaluation qualitative de celles-ci, et enfin, la mise en place d'espaces de rencontre entre les cigaliers, les cigalières et les porteur·es de projet qui en formulent le besoin. Toutes ces actions seront réalisées en étroite collaboration avec divers partenaires dont la Mission ESS du Pas-de-Calais.

- **30 jours de travail salarié** = 30 jours à 365 euros, soit 10 950 euros
- **600 heures de bénévolat** valorisées à 20 euros, soit 12 000 euros.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 2026 (en €)			
CHARGES		PRODUITS	
Prestations salariat	10 950,00 €	Département 62	9 900,00 €
Frais de déplacement	1 750,00 €	Auto-financement	3 000,00 €
Mission - réception	200,00 €		
TOTAL	12 900,00 €	TOTAL	12 900,00 €
Valorisation du bénévolat	12 000,00 €	Valorisation du bénévolat	12 000,00 €

(1) La valeur de la journée prévue en 2026 : 365 €.

(2) Valorisation du bénévolat à 20 € de l'heure.

Pôle aménagement et développement territorial
Direction accompagnement des territoires
Mission économie sociale et solidaire

..... CONVENTION

Objet : partenariat 2026 – contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire

Dossier n° 2026-02204

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 26 mai 2026,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association Les Cigales des Hauts-de-France, dont le siège social est situé au 235, boulevard Paul Painlevé, 59000 Lille,

identifiée au répertoire SIREN sous le n°380 356 774 00063,

représentée par madame **Françoise Raverdy**, Co-présidente,

ci-après dénommé « L'organisme »

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 portant adoption de la délibération ESS « Le Pas-de-Calais, un Département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire » ;

Vu la demande présentée par l'association Les Cigales des Hauts-de-France en date du 10 mars 2026 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 26 mai 2026 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Organisme au titre de la mise en œuvre de l'action partenariale « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire 2026 » telle que présentée en article 2 de la présente convention.

Article 2 : programme d'action

L'Organisme s'engage à mettre en œuvre l'action partenariale selon le programme d'actions suivant :

- **Axe 1 : S'appuyer sur les actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du Budget citoyen pour encourager de nouvelles dynamiques citoyennes locales :**
 - S'associer aux cigaliers et aux partenaires du Pas-de-Calais pour appuyer les actions départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
 - Participer aux actions du Département du Pas-de-Calais pour promouvoir les clubs Cigales et identifier les initiatives susceptibles de mobiliser des citoyens ;
 - Proposer des ateliers « Pour aller plus loin » pour sensibiliser les porteurs de projets aux outils de financement et d'accompagnement des Cigales.

- **Axe 2 : Développer et renforcer le maillage territorial des Cigales par la mobilisation citoyenne au service des initiatives de « demain » :**
 - Être partie-prenante des actions de développement économique, social et solidaire et collectifs proposés par les structures du Pas-de-Calais ;
 - Mobiliser des citoyens et citoyennes à l'occasion d'événements organisés par l'Association Régionale.

- **Axe 3 : Organiser et appuyer les rencontres favorisant les coopérations entre les porteurs d'initiatives, les cigaliers et les partenaires de la Finance Solidaire :**
 - Renforcer les coopérations entre les acteurs, partenaires du Budget citoyen, et le Pôle de la Finance Solidaire ;
 - Favoriser la rencontre des porteurs de projet du Pas-de-Calais et des clubs Cigales : « Cigales cherchent Fourmis » et les rendez-vous collectifs personnalisés ;
 - Suivre et mettre en avant les structures accompagnées par les Cigales, les partenaires du Budget Citoyen et du Pôle de la Finance Solidaire.

Article 3 : période d'application de la convention

La convention s'applique du **1er janvier au 31 décembre 2026**.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant cette même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, six mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- une participation de **9 900 €** relative à la mise en œuvre du programme d'action.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 5 : modalités de versement

La participation sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Article 6 : bilan final d'exécution

L'organisme s'engage à fournir au Département **au plus tard le 1^{er} juin 2027**, le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel du programme d'action.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- un bilan d'activités quantitatif et qualitatif du programme d'action, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du programme d'action.

Article 7 : obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un évènement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 6. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

Article 9 : modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : reversements et résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant du bénéficiaire, de la non-exécution totale ou partielle des actions, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 6 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indument perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : règlement des litiges

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président

Pour les Cigales des Hauts-de-France,
La Co-présidente

Jean-Claude LEROY

Françoise RAVERDY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction Accompagnement des Territoires
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°22

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 MAI 2026

CIGALES HAUTS-DE-FRANCE - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2026

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;
- Délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 portant adoption de la délibération ESS « le Pas-de-Calais, un département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire ».

Contexte

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des priorités.

A travers la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) le 17 janvier 2013, le Département du Pas-de-Calais a confirmé son ambition de mobiliser et de fédérer les acteurs de l'ESS.

Le 18 décembre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé la création du Budget citoyen. Cette démarche a été mise en œuvre en 2018, puis reconduite chaque année.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités territoriales et plus précisément de l'ambition 13 : « promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires ».

Il met également en œuvre la délibération cadre ESS du 23 juin 2025 « le Pas-de-Calais, un département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire ».

Depuis plus de 36 ans, le mouvement des Cigales accompagne concrètement les citoyens et citoyennes dans la création d'activités, d'entreprises et d'emplois sur leurs territoires. Ce réseau de finance solidaire est appuyé par l'Association Régionale des Cigales des Hauts-de-France, qui accompagne à la fois les clubs d'investisseurs et les porteurs en les aiguillant pour qu'ils développent des initiatives.

Le Pas-de-Calais compte 7 clubs actifs au 1er janvier 2026 ce qui correspond à 75 citoyens engagés dans la rencontre, l'étude, l'accompagnement, la concrétisation des initiatives. Ce partenariat proposé par le réseau des Cigales met en avant la finalité d'être partie prenante des initiatives citoyennes sur les différents territoires du Pas-de-Calais.

Bilan d'activités

Au 31 décembre 2025, le Pas-de-Calais compte ainsi 7 clubs Cigales d'investisseurs pour 80 cigaliers et 8 clubs de gestion pour 106 cigaliers.

Le réseau des Cigales a travaillé sur la mise en route et la consolidation du club Cigales Solarlois ter créé en décembre 2024 ; ainsi ce club de cigaliers a pu réaliser son premier investissement dès mars 2025.

En 2025, le montant des investissements apportés par les citoyens-cigaliers s'élève à 12 100 € auprès de 6 initiatives du Pas-de-Calais. Les porteurs de projet financés sont par ailleurs accompagnés par un ou deux parrains, marraines cigaliers.

Au total, 69 porteurs d'initiatives ont été accueillis lors des rencontres organisées par l'Association Régionale des Cigales des Hauts-de-France sur le Pas-de-Calais. Ils ont bénéficié de conseils, de soutien, de mise en relation avec d'autres partenaires et réseaux de l'accompagnement et/ou de financement. Le bilan détaillé des différentes actions réalisées est joint en annexe 1 du présent rapport.

Présentation du partenariat

Au titre de l'année 2026, l'association « Cigales des Hauts-de-France » propose des actions en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, plus spécifiquement orientées vers les principes du Budget citoyen pour :

Axe 1 : S'appuyer sur les actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du Budget citoyen pour encourager de nouvelles dynamiques citoyennes locales ;

Axe 2 : Développer et renforcer le maillage territorial des CIGALES par la mobilisation citoyenne au service des initiatives de « demain » ;

Axe 3 : Organiser et appuyer les rencontres favorisant les coopérations entre les porteurs d'initiatives, les cigaliers et les partenaires de la Finance Solidaire.

Il est proposé une intervention de soutien qui s'articulera autour d'actions de sensibilisation et d'information des porteurs d'initiatives lors d'ateliers « Pour aller plus loin », de mobilisation citoyenne des habitants du Pas-de-Calais au service des initiatives locales, de la veille à l'évaluation qualitative de celle-ci et de mise en place d'espaces de rencontre entre cigaliers et porteurs de projet.

L'association « Cigales des Hauts-de-France » sollicite une participation du

Département à hauteur de 9 900 € pour organiser et mettre en place ces actions, comme présenté en annexe 2 au présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à l'association « Cigales des Hauts-de-France », une participation financière d'un montant de 9 900 € au titre de l'action « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire 2026 », selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « Cigales des Hauts-de-France », la convention, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-650A01	6568//9365	Mission ESS	100 000,00	100 000,00	9 900,00	90 100,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/05/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY